

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE 1 ^{er} avril 2025	
DATE DE CONVOCATION 26 mars 2025	
DATE D’AFFICHAGE 03 avril 2025	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le **PREMIER AVRIL** DE L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, COPLO, LECERF, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. COQUELET, M. COPLO à Mme DUVALLET, M. LECERF à M. LEGO, M. GODEFROY à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme VINCENT, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT, SWIECH, TORETON et Mmes BOULANGER, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°05

FINANCES - FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX
2025

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Les bases prévisionnelles de fiscalité directe locale 2025 ont été notifiées aux collectivités territoriales le 18 mars 2025.

Pour l’année 2025, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d’habitation et locaux industriels, servant de *base* de calcul pour la *taxe foncière*, atteint +1,7 %.

L’augmentation de la base globale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), connaît une évolution de +2,92 %.

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

	Bases effectives 2024	Bases prévisionnelles 2025	Variation bases 2024/2025	Proposition taux	Produits attendus
Taxe foncière bâties (TFB)	26 758 291	27 539 000	2,92%	60,48	16 655 587
Taxe foncière non bâties (TFB)	285 611	286 600	0,35%	92,84	266 079
Taxe d'habitation (TH)	225 857	87 300	-61,35%	17,42	15 208
Coefficient correcteur					- 5 807 908
Total					11 128 966

Le montant total du produit de la fiscalité directe locale, après l'effet du coefficient correcteur s'établit **pour l'année 2025 à 11 128 966€.**

Il est proposé au Conseil municipal, conformément au rapport d'Orientations Budgétaires 2025 et **pour la 25^{ème} année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition**, et de voter les taux comme suit :

Désignation des taxes	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	60.48 %	60,48%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	92,84 %	92,84 %
Taxe d'habitation	17.42 %	17.42 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

- **APPROUVE** la délibération proposée par M. Jean-Jacques Coquelet

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET**

